

Usine d'épuration Seine-Aval

Mise en conformité DERU

Assistance DCE, analyse des offres et constitution du marché



Maître d'ouvrage

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P).

Assistant Maître d'Ouvrage

Hydratec

Entreprises

- OTV (mandataire - process)
- Eiffage TP (génie civil)

Architecte

Luc Weizman

Capacité à l'horizon 2012

- Traitement des jus : 1 700 000 m³/j
- Débit instantané admis en dénitrification : 52 m³/s

Années

Études : 2007-2008
Réalisation : 2009-2012

Objectifs

Outre la satisfaction des objectifs de la DERU, s'assurer de la bonne intégration hydraulique des nouvelles installations par rapport à celles existantes et par rapport au devenir de l'usine à l'horizon 2015

L'usine d'épuration Seine-Aval (Achères,78) traite les eaux usées d'une grande partie de l'agglomération Parisienne.

A l'horizon 2012, les modernisations de l'usine consistent en l'adjonction :

- d'une unité de dénitrification complémentaire des eaux permettant d'abattre la pollution azotée par biofiltres Biostyr d'OTV,
- D'une extension de la capacité de déshydratation des boues par centrifugation,
- D'une unité de traitement des jus de traitement des boues, auparavant envoyés en tête, par réacteur biofiltre suivi d'une séparation membranaire.

Pour l'établissement des dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations préfectorales, HYDRATEC a utilisé l'ensemble de ses compétences techniques (milieu aquatique, qualité et traitement de l'eau, analyse de l'environnement, analyse de danger).

Missions d'hydratec

- Étude hydraulique
- Participation à l'élaboration du DCE
- Analyse des offres
- Constitution du marché
- Établissement des dossiers de demande d'autorisation au titre du Livre II Titre I^{er} du Code de l'environnement (Loi sur l'eau du 3 janvier 1992) et Livre V Titre I^{er} du Code de l'Environnement (Loi du 19 juillet 1976 relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)) et suivi de leur instruction



Photo de chantier, réalisation des fondations

Une étude hydraulique complexe



L'étude hydraulique s'est attachée à vérifier, pour pouvoir atteindre 70 m³/s, toutes les valeurs de débits entrant, la bonne configuration des liaisons hydrauliques entre les ouvrages. En effet, les installations viennent s'intégrer dans une chaîne de traitement (usine existante et ses compléments tels que la clarifloculation) dont la configuration est variable en fonction des débits entrant et du remplacement à terme des parties les plus anciennes de l'usine.



Paris, le 16-11-09

Direction des Grands Travaux

CERTIFICAT DE CAPACITE

Je soussigné, Jean-Pierre BOUVET, Conducteur d'Opération pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P.), certifie que la société HYDRATEC, domiciliée Tour Gamma « D » - 58 quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12, a réalisé la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à la mise en conformité DERU de l'usine d'épuration Seine Aval (1 700 000 m³/j).

Type d'ouvrages :

- Unité complémentaire de traitement de l'azote (post-dénitritification), traitement des jus de retours du traitement des boues, fiabilisation du traitement des boues en ajoutant un étage de centrifugation.

Nature des prestations :

Phase 1 : Relecture critique du dossier de consultation du marché de conception-réalisation

Phase 2 : Dépouillement du marché de conception-réalisation

Phase 3 : Mise au point de l'offre retenue pour la conception-réalisation

Phase 4 : Dossier réglementaire au titre du Code l'Environnement

Ces prestations ont été réalisées de manière satisfaisante et dans les délais impartis.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

PARIS, le 16 Novembre 2009

Le Conducteur d'opération
« DERU SAV »

Jean-Pierre BOUVET